

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0156

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 9 mars 2026, puis approuvé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable le 23 juin 2026.

Ainsi, l'avis public de promulgation publié le 12 mars 2026 est abrogé et remplacé par le présent avis.

RÈGLEMENT CA29 0156

Règlement abrogeant le Règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

M^e Jean-François Gauthier, MBA, OMA
Secrétaire d'arrondissement

/rl

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Règlement CA29 0156 abrogeant le Règlement CA29 0059 concernant la circulation
et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield
direction Nord dans l’arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	2 février 2026
Adoption du règlement :	9 mars 2026
Avis public :	9 juillet 2026
Entrée en vigueur :	9 juillet 2026
Prise d’effet :	9 juillet 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

RÈGLEMENT CA29 0156

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT CA29 0059 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA RESTRICTION DES CHARGES DE VÉHICULES LOURDS SUR LE PONT DU BOULEVARD PITFIELD DIRECTION NORD DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

ATTENDU l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU QUE des travaux de renforcement de la structure du pont Pitfield ont été réalisés au courant de l'été 2025 et que la restriction quant à la charge des véhicules n'est plus requise;

LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le règlement suivant est abrogé :

Règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT